



# Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc

De la F.R.B.T.A, association sans but lucratif.

Renaix, le 03 février 2010.

## PV du CA du 29 janvier 2010.

Tenu dans les locaux de BTS ... Avenue du Progrès, 2 à 5060 Auvélais (Sambreville).  
*Minutes Corrigées le 08-02-2009 suivant remarques reçues approuvées par CA du 09 avril 2010*

**Présents** : P. Meunier, P. Wiggeleer, F. Hanique, P.J. Lemaire, M. Ronsse., C. Boxho, G. Delcominette et L. Lejeune (Secrétaire administratif).

**Excusés** : B. Florent, P. Delvaux, E. de Ryckere, M. Palasti et H. Willems.

**Absent** : J. Rosière.

Ouverture de séance : 19h15

**ORDRE DU JOUR** : 8 pages

### **1. Accueil par le Président:**

-1- Accueil des membres du C.A. :

Le Président préside la réunion, il ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous.

Candidature administrateur pour terminer le mandat laissé vacant par la démission de Madame Nathalie Meyer : un seul courrier postal de candidature a été envoyé chez le Président ... Monsieur Florent Bernard.

### **2. Accueil des Nouveaux Membres et Agréation provisoire d'un cercle :**

ACCUEIL NOUVEAUX MEMBRES :

Accueil n° 4-2010 (décembre 2009) : 11 nouveaux membres sont à accepter, 4 cercles sont concernés.

Accueil n° 5-2010 (janvier 2010) : 46 nouveaux membres sont à accepter, 14 cercles sont concernés.

**Le conseil d'administration étendu aux délégués présents, entérine l'inscription des 57 nouveaux membres** (copies des listes ont été remises aux membres du CA étendu présents. Elles sont jointes à la présente dans le dossier archivé au secrétariat de la LFBTA).

AGREATION PROVISOIRE d'UN CERCLE:

Une demande d'agréation est parvenue au secrétariat administratif : « Les Archers de Fosteau » 320 LEF. Le règlement et le R.O.I. de cette association de fait ont été transmis et 5 membres fondateurs ont payé la cotisation LFBTA.

320 LEF ... « Les Archers de Fosteau » ... Province du Hainaut. Siège social et local /terrain : Rue Léon Cauderlier, 1 à 6530 Leers-et-Fosteau
--

**Le conseil d'administration étendu aux délégués présents, accorde l'agréation provisoire au cercle 320 LEF sous condition que quelques modifications-précisions soient apportées aux Règlements proposés par l'association de fait.**

Le secrétaire administratif est chargé de veiller à la mise en conformité des textes, demandée par le Conseil d'administration. Si celle-ci intervient en temps et heure, le cercle sera présenté lors de l'AG du 20 février 2010 pour l'obtention de l'agrément définitive

### 3. Approbation des projets de Procès Verbaux des CA :

#### **CA étendu du 12-12-2009 :**

**Les membres du conseil d'administration étendu présents, accepte le procès verbal du CA étendu du 12 décembre 2009** (Le projet de PV a été envoyée par courriel aux membres du CA étendu en décembre 2009. Une copie du PV est jointe à la présente dans le dossier archivé au secrétariat de la LFBTA)

#### **CA restreint du 15-01-2010 :**

Le projet de procès verbal de la réunion du CA restreint (sans les délégués) du 15 janvier 2010 est remis par la Secrétaire générale (copie est jointe à la présente dans le dossier archivé au secrétariat de la LFBTA).

**Après lecture, les membres du conseil d'administration étendu présents, accepte le procès verbal sous condition des modifications suivantes :**

- Le titulariat de la formation « Initiateur – niveau 1 de 2010 » est proposé au secrétaire administratif. Celui-ci accepte la mission sous condition que les heures consacrées soient comptabilisées comme prestations professionnelles et récupérables dans la mesure du possible, sans porter préjudice à la gestion administrative de la LFBTA. Le Conseil d'administration marque son accord.

- Les cercles 251 ABC, 408 EBSA et 413 BBV ne remplissent plus l'ensemble des conditions reprises aux articles 12 et 19 des statuts en matière d'agrément des cercles

- art. 12 a : compter au moins 5 membres effectifs.

- art. 12 e : présenter, à la date prévue par le R.O.I (01janvier) le ou les mandataires désignés des membres effectifs.

-art 19 : les membres effectifs mandataires désignés sont tenus d'assister ou de se faire représenter par un autre mandataire désigné, à l'assemblée générale pour laquelle il sont désignés et convoqués.

Ces conditions sont non remplies en 2010 et également en 2009 pour certaines.

Les cercles sont donc, conformément aux articles 16a et 16b des statuts, réputés démissionnaires.

Le conseil d'administration proposera que l'AG du 20 février 2010 entérine leur exclusion définitive.

- Matériel LFBTA à disposition et frais: il est demandé aux membres du conseil d'administration étendu aux délégués d'envoyer au Président la liste du matériel LFBTA mis à leur disposition ainsi que les frais inhérent à leur fonction. Ceci afin de permettre d'évaluer au plus juste l'intervention autorisée par le budget de la LFBTA.

### 4. Rapport des délégués du tir nature et des provinces :

#### 4.1 Délégué tir nature :

Excusé... ... Intervention par l'intermédiaire de Madame Claudine Boxho.

Entraînement de l'équipe LFBTA « Nature » : un entraînement collectif mensuel est organisé dans les installations de cercles Tir nature (CDC actuellement). Le responsable de la cellule « Elite nature » sollicite, près de la LFBTA, une intervention financière pour l'amortissement du matériel mis à disposition (droit de blason, de ciblerie 3D).

Le Directeur technique informe que les stages mensuels organisés par la cellule 3D ne sont pas repris au plan programme 2009.

Il est vrai que cette réalisation du plan programme était une première pour le nouveau Directeur technique et pour le responsable 3D. Elle a été difficile à organiser.

Le Directeur technique invite le responsable 3D à prévoir toutes les actions nécessaires pour 2011 avant la fin octobre 2010 et ainsi permettre de les inscrire au plan programme 2011.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité des présents, marque son accord pour qu'une intervention exceptionnelle acceptable budgétairement, soit accordée pour 2010. Le trésorier agira en ce sens.

Représentant « nature » au Conseil de discipline d'appel : la proposition de remplacement de Monsieur Cédric Breny (démissionnaire) envoyé par la commission nature est annulée. Après réflexion, le candidat s'est désisté. Le poste reste à pourvoir.

#### **4.2 Délégué de la province de Brabant :**

Excusé...

#### **4.3 Délégué de la province de Hainaut :**

Excusé...

#### **4.4 Délégué de la province de Liège :**

Championnats de LFBTA en salle 2010 (jeunes et séniors-masters-vétérans) : Le coût de la « Sabam » et de la « Rémunération équitable » est trop élevé. Il n'y aura donc pas de fond musical.

L'organisateur demande au trésorier s'il accepte d'assurer l'animation verbale (micro) des Championnats. Dans le cas contraire, il sollicitera une autre personne. Le trésorier sera présent et assurera la fonction. La brabançonne animera la fin de la remise des médailles.

#### **4.5 Délégué de la province de Luxembourg :**

Représentant de la province au Conseil de discipline de 1<sup>ère</sup> instance :

Suite à la démission de Madame Marie-Thérèse Bodson, la province de Luxembourg propose pour la remplacer Monsieur Raymond Vinck (hives, 28 à 6984 Hives).

Le Conseil d'administration à l'unanimité des présents, marque son accord pour le remplacement proposé.

#### **4.6 Délégué de la province de Namur :**

Absent...

### **5. Secrétariat administratif :**

#### **5.1 Courrier :**

- Reçu le 10-12-2009 : Enquête AISF « séjours extérieur des fédérations » ... ..  
Réponse envoyée le 12-12-2009 pour la LFBTA.

- Reçu le 15-12-2009 : Sondage AISF « emploi dans les fédérations » ... ..  
Réponse envoyée le 15-12-2009 pour la LFBTA.

- Reçu le 12-01-2010 : Proposition de la « commission nature » : remplacement représentant au Conseil de discipline d'appel ... voir développement au point 4.1 du présent rapport.

- Reçu le 14-01-2010 : ETHIAS, formulaire demande nombre Membres (pour prime RC-Dégats corporels)  
Réponse envoyée le 15-01-2010 pour la LFBTA.

- Envoyé le 21-01-2010 : à DT HBL (gestionnaire pour secrétaire général FRBTA) ... demande régulariser inscription « Field de Grivegnée du 06-09-2009 » sur site de la FITA ... pour permettre homologation haute distinction. La situation est régularisée, la distinction demandée sera envoyée par la FITA.

- Envoyé le 21-01-2010 : à DT HBL (gestionnaire pour secrétaire général FRBTA) ... Tirs du calendrier extérieur 2010 de la LFBA à publier sur le calendrier de la FITA.

## 5.2 Records de Zoé Göbbels :

Le secrétariat a reçu les documents d'arbitrage le 23-12-2009. La demande d'homologation de record du Monde a été postée le 23-12-2009 à l'intention de la FITA (Lausanne). Le dossier comprenait : le document de demande (téléchargé depuis le site de la FITA), les feuilles de marque originales certifiées par les arbitres du jour et les résultats du jour. Le dossier a également été envoyé par fax le même jour à l'EMAU pour homologation du record d'Europe.

Les tableaux des records de Belgique et de LFBTA ont été modifiés et transmis pour mise sur le site de la LFBTA le 23-12-2009.

Le 06-01-2010 la FITA a informé par courriel, le président de la FRBTA que la demande était refusée ... le 25-18m du 20-12-2009 organisé par BTS n'étant pas repris au calendrier de la FITA.

*Cherchez l'erreur !!! La LFBTA a informé le Secrétaire général de la FRBTA (responsable du login permettant accès au calendrier FITA) des tirs à inscrire au calendrier FITA. Le Secrétaire général de la FRBTA a chargé le DT de la HBL d'introduire les compétitions. Celui-ci s'est exécuté. Le calendrier FITA est pourtant orphelin des tirs Belges (HBL et LFBTA) !!!*

Contactée par le DT de la HBL, la FITA (par l'entremise de Monsieur Tom Dielen) a demandé que les tirs belges soient réintroduits pour permettre l'homologation du record.

Dès réception des feuilles de marques, retournées par la FITA au Président de la FRBTA, le dossier sera réintroduit pour finaliser enfin l'homologation.

Le secrétaire administratif informe que le record d'Europe est déjà confirmé sur le site de l'EMAU.

Une lettre du CA reprenant les points exposés ci-dessus sera envoyée à mademoiselle Zoé Göbbels.

## 5.3 Assemblée générale statutaire du 20-02-2010 :

Réservation salle : Le Conseil d'administration du GSR a été informé par un courrier posté le 06-01-2010 que l'AG 2010 de la LFBTA suivi d'un apéritif dînatoire se tiendra au siège social de l'association.

Convocation des mandataires : les 157 mandataires, représentant 56 des 67 cercles agréés de la LFBTA, ont été conviés à participer à l'AG par un courrier posté le 19-01-2010.

Le courrier contenait : la convocation à l'AG, l'Ordre du jour arrêté par le CA et une procuration (pour permettre d'être représenté par un autre mandataire désigné).

1 cercle (607 RDB) a arrêté ses activités.

3 cercles sont réputés démissionnaires et le CA proposera à l'AG d'acter leur exclusion (voir point 3 du présent procès verbal).

7 cercles n'ont pas présenté à la date prévue par le R.O.I (01janvier) le ou les mandataires désignés de leurs membres effectifs. Le CA charge le secrétaire administratif de rédiger un courrier (Signé par le président au nom du CA) demandant aux cercles concernés de se mettre en ordre avec les statuts de la LFBTA (art 12e) et permettre la convocation de leurs mandataires.

Election pour nomination d'un administrateur (chargé de terminer le mandat laissé vacant par la démission de Madame Meyer): le CA décide que le vote se fera à bulletin secret.

Dossier « Mandataire » à remettre le jour de l'AG : la proposition du secrétaire administratif est entérinée par le CA. *Composition du dossier* : Ordre du jour.

Procédure de vote pour élection administrateur et bulletin de vote.

Fiche de présentation du candidat.

Bilan 2009.

Budget 2010.

PV AG statutaire 2009 (à approuver).

Réponses aux questions reçues des cercles (via les délégués) : le trésorier, le directeur technique et le secrétaire administratif soumettront une proposition à l'approbation du CA.

Les réponses seront présentées lors de l'AG par le CA et figureront dans le procès verbal de celle-ci.

## 6. Gestion Arbitrage :

### 6.1 Field:

A la demande de son cercle (CAS), Monsieur Buggenhout a posé par courriel au responsable de l'Arbitrage la question suivante concernant le Field :

#### **Quelle est la position de la Ligue sur l'obligation d'installer le pas jaune ?**

(Fait à l'origine pour les cadets arcs nus, mais aussi pour les longbow. Le règlement Field de la FITA qui donne une description du pas jaune, ne parle pas des longbow).

A la suite d'un échange de courriel, voici les réponses de ... ..

#### **Claude Gissen (responsable de la cellule Elite Field) :**

Effectivement la FITA ne reconnaît pas le Longbow dans son règlement. Il n'y a donc pas pour eux, de championnat international en Field et ... donc pas de pas jaune dans le règlement de la FITA.

Cela dit, vu le grand nombre de tireurs Longbow en Field (surtout en France et en Hollande) les organisateurs place un pas de tir jaune ou (je l'ai déjà vu) blanc afin que cette catégorie de tireur puisse participer... .. les petits benjamins tirent aussi du pas jaune, c'est rare mais cela arrive.

De plus, quand il y a un pas de tir jaune, les débutants peuvent en profiter en dehors du classement officiel. Comme on le pratique en FITA avec des cibles sur le côté du terrain afin de permettre aux débutants de s'initier à la compétition.

La réponse du responsable à l'Arbitrage est très bien formulée.

Je ne peux rien dire de plus, mais je remarque que le pas jaune est de plus en plus courant.

#### **L'Administrateur responsable à l'arbitrage :**

Un nouveau RST est actuellement en préparation et ce point y sera précisé.

Tenant compte du fait de ce que pour la FITA, les Longbow ne sont pas repris pour la participation aux championnats Field comme une catégorie officielle, mais sont plutôt considérés comme une catégorie « détente » la LFBTA laisse le choix aux organisateurs de Field d'accepter d'inscrire ou non les longbow lors de leurs compétitions et de placer dans ce cas le piquet jaune ou non. Il est cependant souhaitable de le mentionner clairement sur l'invitation.

#### **Position de la LFBTA : Pas d'obligation d'installer le pas jaune ...**

#### **Frais d'arbitrage:**

**Nouveaux tarifs :** Acceptés lors de la réunion des organisateurs du 12-12-2009.  
Application en FITA, en FIELD et en Tir NATURE (2D et 3D).

10 € pour une demi – journée. 20 € pour une journée.
---

## 7. Trésorier :

### 7.1 Année comptable 2009 :

Les comptes sont clôturés ... provisoirement, en attente des remarques des vérificateurs aux comptes.

Comptabilité de la LFBTA ... le trésorier a reçu de l'ADEPS un nouveau modèle de comptabilité.

### 7.2 Subside 2009 :

Subsides 2009 revus par le Ministre des sports André Antoine.

Un courrier de l'ADEPS nous a annoncé qu'au subside maximum alloué en mai pour le Plan Programme 2009 (1/3 du montant de 2008) l'administration ajoute à peu près la même somme.

Attention, la somme des deux montants est le subside maximum que l'on peut obtenir ... il faudra encore justifier correctement les dépenses avant de recevoir le solde (en mai 2010) ... qui nous l'espérons sera le plus élevé possible.

### 7.3 Taxe Target en LFBTA :

A la demande des cercles représentés lors de la réunion des organisateurs, la procédure de perception de la taxe FITA est modifiée pour permettre l'homologation des Records et l'obtention des distinctions FITA dans toutes les organisations de 18m et 25m de niveau Ligue en salle.

La perception de la taxe de 50€ est supprimée. Elle est remplacée par l'augmentation de la taxe de tir qui passe de 0.25€ à 0.75€ par archer inscrit et applicable à tous les tirs de niveau Ligue en salle.

Rien ne change pour les tirs de niveau Provincial, la taxe de 0.25€ par archer inscrit reste d'application.

Rien ne change pour les 2 tirs de niveau National, la taxe de 0.25€ par archer inscrit et la taxe BFT de 50 € restent d'application.

### 7.4 Frais d'inscription en LFBTA :

Nouveaux tarifs : acceptés lors de la réunion des organisateurs du 12-12-2009.

**TARIFS POUR TIRS DE LIGUE EN SALLE** : tous les **débutants** (pas de distinction) = 5 euros.

	<b>Adultes</b>	<b>Jeunes</b>
<b>18 m</b>	8 euros	6 euros
<b>25 m</b>	8 euros	6 euros
<b>Combiné 25 -18 m</b>	12 euros	8 euros

**TARIFS POUR LES TIRS DE LIGUE EN EXTERIEUR** : tous les **débutants** (pas de distinction) = 5 euros.

	<b>Adultes</b>	<b>Jeunes</b>
<b>25 m</b>	8 euros	6 euros
<b>50-30 m</b>	8 euros	6 euros
<b>50-30 m + 25 m</b>	12 euros	8 euros
<b>FITA Simple</b>	12 euros	8 euros
<b>FITA Double</b>	18 euros	12 euros
<b>Mini-FITA</b>	12 euros	6 euros

**TARIFS BAIC, BAOC, FIELD et NATURE** : pas de modification.

**TARIFS POUR LES TIRS PROVINCIAUX** : tarifs provinciaux d'application.

## 8. Gestion sportive ... Direction technique :

### 8.1 Règlement Plein air de la LFBTA 2010 :

Le Directeur technique a communiqué préalablement à la réunion, un projet de règlement (envoi par courriel).

**Les membres du conseil d'administration étendu présents, entérine le règlement sous condition des modifications suivantes** (une copie du document modifié est jointe à la présente dans le dossier archivé au secrétariat de la LFBTA) :

- Ajouter dans le § « Changement au 1<sup>er</sup> avril 2010 » que : les Règles FITA sur les feuilles de marque incomplètes seront d'application et détailler ces règles.

- Modifications du tableau « Sigle des catégories FIELD » : le Directeur technique demande s'il convient de scinder la catégorie Senior en deux catégories d'âges (tel que pratiquer pour en FITA).

Le Conseil d'administration, à l'unanimité des présents, convient qu'il serait plus simple de prévoir une seule catégorie sénior.

- Préciser que pour un record international, les documents doivent être envoyés au secrétariat de la LFBTA dans les 5 jours qui suivent la compétition.  
Ceci afin de permettre d'envoyer la demande aux instances internationales dans le temps qui est imposé (10 jours).

## 8.2 Résultats des archers de la LFBTA au Tournoi International en Salle de Nîmes :

Parmi les 1227 participants, 24 Belges, dont 10 membres de la LFBTA étaient au Tournoi de Nîmes 2010.

**Recurve Dame Senior** (89 participantes) :

4<sup>ème</sup> après les qualifications, Zoé Göbbels est Médaille de Bronze.

**Recurve Homme Senior** (329 participants) :

Michaël Ghisse est classé 101<sup>ème</sup>.

**Compound Dame Senior** (112 participantes) :

32<sup>ème</sup> après les qualifications, Michèle Massina se classe 18<sup>ème</sup>.  
Sarah Prieels est classée 52<sup>ème</sup>.

**Compound Homme Senior** (338 participants) :

25<sup>ème</sup> après les qualifications, Sam Kiritsoglou passe un touts et se classe 12<sup>ème</sup>.  
Sébastien Denayer est classé 34<sup>ème</sup>.  
Cédric Van Elven est classé 41<sup>ème</sup>.  
Mathieu Vandepoele est classé 61<sup>ème</sup>.  
Vincent Vandervelden est classé 150<sup>ème</sup>.  
Philippe Prieels est classé 166<sup>ème</sup>.

## 8.3 Titulariat pour formation « Tir à l'Arc »:

Le Directeur technique a édité le « Cahier des charges pour Titulaire de Formation en Tir à l'Arc » (une copie du document est jointe à la présente dans le dossier archivé au secrétariat de la LFBTA).

## 8.4 Proposition de modification du R.O.I.:

Le directeur technique demande que le document soit épuré des commentaires.

Le secrétaire administratif enverra une proposition à la présentation conforme à l'art 3.3 du R.O.I.

Soit, précisant les modifications apportées, article par article, en reprenant l'ancien article et le nouvel article proposé, et ce dans leur entièreté, en soulignant les mots qui ont été changés.

## 8.5 Statuts « ADEPS » des archers LFBTA:

La Commission 14 a accepté tous les dossiers introduits.

Sportifs de Haut Niveau : Kyritsoglou Sam, Prelicéan Marina, Denayer Sébastien, David Bottiau et Verrier Serge

Espoirs sportifs (-25 ans) : Goëbels Zoé, Leblanc Clément, Vandestruck Philippe, Dessoy Catheline, Prieels Sarah  
Masure Jessica, Aerts Grégory, Depoitier Julien et Vandepoele Mathieu.

## 8.6 Critères de sélection :

Jeux olympiques de la jeunesse : Le Directeur technique a reçu du directeur technique de la HBL, une proposition de critères. Après traduction, elle a été renvoyée. Depuis, plus de nouvelle.

Championnats d'Europe sénior : ces critères ont été entérinés par l'UC (national) le 11 janvier 2010. Ils paraîtront dans la revue « l'Archer » (N°1 2010) et sont consultable sur le site de la LFBTA.

Belgique –Hollande par équipe : La HBL s'est basé sur le classement BAIC pour sélectionner l'équipe alignée pour la Belgique. S'il y a désistement, le Directeur technique reprend l'archer suivant du classement.

Sans remettre en cause le principe de sélection retenu, la LFBTA apprécierait toutefois être (à l'avenir) consultée préalablement et ne pas être mise devant le fait accompli.

Critères 3D : ont été envoyés au Directeur technique de la HBL. La réponse n'est toujours pas parvenue.

Critères FIELD : le Directeur technique en est à sa 5<sup>ème</sup> proposition et comme sœur Anne ne voit toujours rien venir.

#### **8.7 Universiades 2010 en Chine :**

Les informations demandées ont été transmises.

#### **8.8 Réunion des organisateurs :**

Le Directeur technique souhaite qu'à l'avenir ces réunions soient mieux préparées, que des règles soient établies pour gérer la prise de parole et éviter cacophonie et perte de temps ... non prise de décision qui renvoie la responsabilité des choix au CA de l'association.

#### **8.9 Réunions de l'UC :**

Il est demandé au Directeur technique de téléphoner le lendemain des réunions au secrétaire administratif, pour l'informer dans les grandes lignes des sujets importants discutés ou décidés lors de celles-ci.

**8. Date prochaine réunion :** Samedi 20 février 2010 à la suite de l'AG statutaire, dans les locaux du Siège Social de l'association (GSR).

*Fin de séance :* 00h30

Rédaction du secrétaire administratif